



Crédit impayé car abandon du domicile

Par **aurelia25101**, le **12/02/2012 à 15:21**

Bonjour,
Mon ex et moi avons acheté un bien en commun à crédit.
Il a quitté le domicile conjugal et cessé de payer la moitié du crédit.
J'ai dû le prendre entièrement à ma charge.
Mon divorce est aujourd'hui prononcé et la maison me revient.
Je voudrais savoir si je peux lui réclamer la part du crédit qu'il aurait dû payer tant qu'on était marié?
Je voudrais savoir si mon ex peut me réclamer en échange la moitié du loyer pour le logement qu'il a occupé pendant qu'on était marié?
Je ne sais pas si c'est assez clair...

Par **Marion2**, le **12/02/2012 à 18:24**

Bonjour,
Oui, vous pouvez réclamer à votre ex-époux la part du crédit qu'il aurait dû régler, mais vous lui devez une récompense pour avoir occupé ce logement.
Lors de votre divorce, il n'a pas été question de ce bien ?

Par **aurelia25101**, le **12/02/2012 à 18:30**

Merci.
Lors du divorce, il a été question qu'il renonçait à ses parts de la maison en tant que prestation compensatoire. De quelle récompense parlez-vous?
Vous n'avez pas répondu à mon autre question.
Il est parti du domicile conjugal et a loué un appartement à son nom seul.
Est-ce qu'il aurait pu me demander de payer la moitié de son loyer tant qu'on était marié?

Par **cocotte1003**, le **12/02/2012** à **19:26**

Bonjour, non il ne peut pas vous réclamer la loyer de l'appartement qu'il a pris. Par contre du fait que vous avez habitez seule un bien que vous possédiez à deux il peut vous demander sa part = récompense c'est à dire que si vous avez achetez 50/50 il est en droit de vous demander 50 % du montant du loyer auquel la maison aurait pu etre louée, cordialement